

RÉUNION DU 4 MAI 2012

L'an deux mille douze, le quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUT Marco, Maire.

Date de convocation : le 25 avril 2012

Etaient présents : Messieurs ROSAIRE, FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEAU, MMmes MENAGER, LEBRETON, M. CHASLERIE, Mme NOPPE, M. BARON.

Absents excusés : Mme DESCHAMPS, Mme PITON, M. BARBOT,

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme DENIS

INTERVENTION DE M. BEAUJEAN

Conseiller énergie auprès du Comité Régional de Développement Agricole du Segréen

Monsieur BEAUJEAN présente le fonctionnement de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif « Maine-et-Loire énergie » et fait une proposition d'accompagnement de l'approvisionnement en bois local de la chaufferie communale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de verser 200 € de capital social au SCIC.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- S.I.E.M.L. programme ADEME – Eclairage public

Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet.

DÉLIBÉRATIONS

1. CONTRAT ENTRETIEN CHAUDIERE BOIS CONTRAT ENTRETIEN POMPE A CHALEUR ECOLE

Le sujet est reporté à une prochaine réunion par manque d'informations.

2. PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (PAC) au 1^{er} juillet

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu l'article L1331-7 du code de la santé publique,

Vu la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, article 30,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'appliquer la participation pour l'assainissement collectif en remplacement de la Participation à l'égout et ce à compter du 1^{er} juillet 2012.

3. LOTISSEMENT DE LA POITTEVINIERE

Madame MENAGER Anne présente au Conseil , le plan des aménagements de surface et le chiffrage prévisionnel. Elle précise que le marché de base s'élève à 202 186.25 € HT, les travaux de variante à 6 300 € HT et les réseaux souples à 65 000 € HT.

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide le plan des aménagements et le chiffrage prévisionnel.

INFORMATIONS

4. SIAEP CHATEAUNEUF - JUVARDEIL

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint donne un compte rendu de la réunion du 17 avril

5. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT-ANJOU - PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le Maire donne un compte rendu de la réunion du comité de pilotage

6. « VILLAGE DE CHARME »

Monsieur le Maire propose au Conseil d'écrire à M. RETIF Maire de Chênehutte Trèves Cunault, Président de l'Association des Villages de Charme.

7. LE FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

Monsieur FOULONNEAU Maire informe le Conseil que la commune va s'inscrire au concours 2012 des Villes et Villages fleuris.

8. ELECTIONS Président de la République et Législatives

9. CEREMONIE DU 8 MAI

Rendez-vous à 11 heures place de la Mairie le mardi 8 mai 2012.

QUESTIONS DIVERSES

10. SIEMML : PROGRAMME ADEME ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire expose au Conseil que l'ADEME s'est vu confier par l'Etat une mission afin d'aider les communes de moins de 2000 habitants à rénover leur parc d'éclairage public.

Il précise que le projet de rénovation des 19 lanternes est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Les subventions sont perçues par le SIEMML et seront reversées aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'engager auprès du Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire les travaux de rénovation et de réduction de la consommation de l'éclairage public sur 19 lanternes.